

La Caisse des Dépôts agit pour l'emploi et la création d'activités

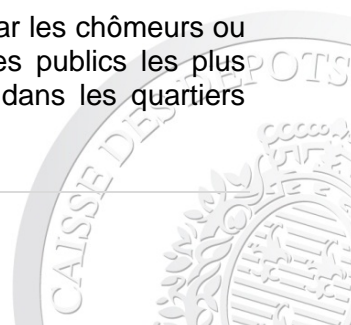
Paris, le 30 septembre 2014 – Pierre-René Lemas, directeur général du groupe Caisse des Dépôts, a signé, ce jour, avec François Rebsamen, ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social, George Pau Langevin, ministre des Outre-Mer, Carole Delga, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie, du redressement productif et du numérique, chargée du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation et de l'Economie sociale et solidaire, la convention « Agir pour l'emploi et la création d'activités 2014-2017 ». Cette nouvelle convention s'inscrit dans le cadre du partenariat engagé, depuis 1997, avec l'Etat en appui aux politiques d'aide à la création d'emplois et d'activités dans les territoires. Elle reprend et prolonge les orientations de la précédente convention et les structure en deux champs : la création d'entreprises et le développement des TPE ; le changement d'échelle de l'économie sociale et solidaire.

Pierre-René Lemas, directeur général du groupe Caisse des Dépôts, a déclaré : « *La convention 'Agir pour l'emploi et la création d'activités' 2014-2017 réaffirme l'appui apporté par la Caisse des Dépôts en faveur de la création d'entreprises, et du développement des TPE et de l'ESS dans les territoires. Sur la seule année 2013, la Caisse des Dépôts a ainsi contribué au financement de plus de 47 000 TPE et micro-entreprises et à la création ou à la consolidation de 87 000 emplois. La convention 2014-2017 mobilise des moyens financiers encore renforcés par rapport à la précédente : la Caisse des Dépôts s'engage sur la période sur un montant de 45 M€ en moyenne annuelle. Cette nouvelle convention apporte un souffle nouveau et s'inscrit dans le cadre de la loi sur l'ESS, par lequel la Caisse des Dépôts entend promouvoir une économie humaine, ouverte et ancrée dans les territoires* ».

Poursuivre les grandes orientations engagées en faveur de la création des TPE et de leur développement

La création, la reprise, la transmission, le développement de TPE constituent des vecteurs essentiels de la création d'emplois et du renouvellement du tissu entrepreneurial. Pour que les porteurs de projets bénéficient de financements adaptés, d'un accompagnement dans la durée et d'une aide au développement, la convention prévoit :

- **la reconduction du dispositif Nacre** d'aide à la création d'entreprise par les chômeurs ou allocataires des minima sociaux, avec pour objectif de mieux cibler les publics les plus éloignés de l'emploi et d'accroître la part des bénéficiaires résidants dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ;





- **la poursuite du soutien apporté par la Caisse des Dépôts aux différents réseaux d'aide à la création d'entreprises** et aux fonds de prêts d'honneur qu'ils ont mis en place ;
- **le maintien du soutien au Fonds de Cohésion sociale**, dispositif doté par l'Etat et géré sous mandat par la Caisse des Dépôts. Il poursuivra son action tant en faveur du microcrédit professionnel que personnel.

Faire changer d'échelle l'Economie sociale et solidaire (ESS)

Source d'activités, de productions, de richesses et surtout d'emplois, l'ESS est à l'origine de nombreuses innovations. Afin d'exploiter son potentiel de développement, la convention prévoit :

- **le maintien du soutien financier conjoint de la Caisse des Dépôts et de l'Etat aux Dispositifs locaux d'accompagnement (DLA)**, services d'appui et de conseil aux associations, aux entreprises d'insertion et aux coopératives dans les territoires ;
- **la participation à la mise en place d'un fonds d'innovation sociale géré par Bpifrance** et qui encouragera la prise de risque et l'innovation des entrepreneurs sociaux qui répondent à des besoins nouveaux, non ou mal couverts par le marché ;
- **le développement du modèle coopératif avec en particulier** le déploiement des Sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC) ou les Coopératives d'activités et d'emplois (CAE) ;
- **le soutien aux Pôles territoriaux de coopération économique (PTCE)** qui réunissent des entreprises de l'ESS et de l'économie traditionnelle pour développer ou revitaliser des territoires.

A propos du groupe Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique des territoires. Sa mission a été réaffirmée par la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008.

Reconnu pour son expertise dans la gestion de mandats, le Groupe s'est donné 4 secteurs d'intervention prioritaires, créateurs d'emplois et porteurs d'ambitions industrielles et d'innovation : le développement des entreprises, la transition énergétique et écologique, le logement, les infrastructures et la mobilité durable. <http://www.caissedesdepots.fr>

Contacts presse

Groupe Caisse des Dépôts – Service de presse : 01 58 50 40 00

 [@CaissedesDepots](https://twitter.com/CaissedesDepots)



